

Codage de la spécialité : D.M.F01.S02.02

Les codes des professions disponibles pour cette spécialité:

H 1102, J 1103, J 1105, K 1201, K 1401, K 1402, K 1403, K 1404, L 1401, L 1803, O 1201, P 1301, P 1500, P 1601, P 1602

Carte d'identité de spécialité : Droit de l'environnement et développement durable

Niveau : Master

Domaine : Droit et sciences politiques

Filière : Droits

Spécialité : Droit de l'environnement et développement durable

1- Localisation de la formation:

Faculté : droit et de sciences politiques

Département : Droits

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N°002 du 03/01/2021.

2 - - Partenaires extérieurs :

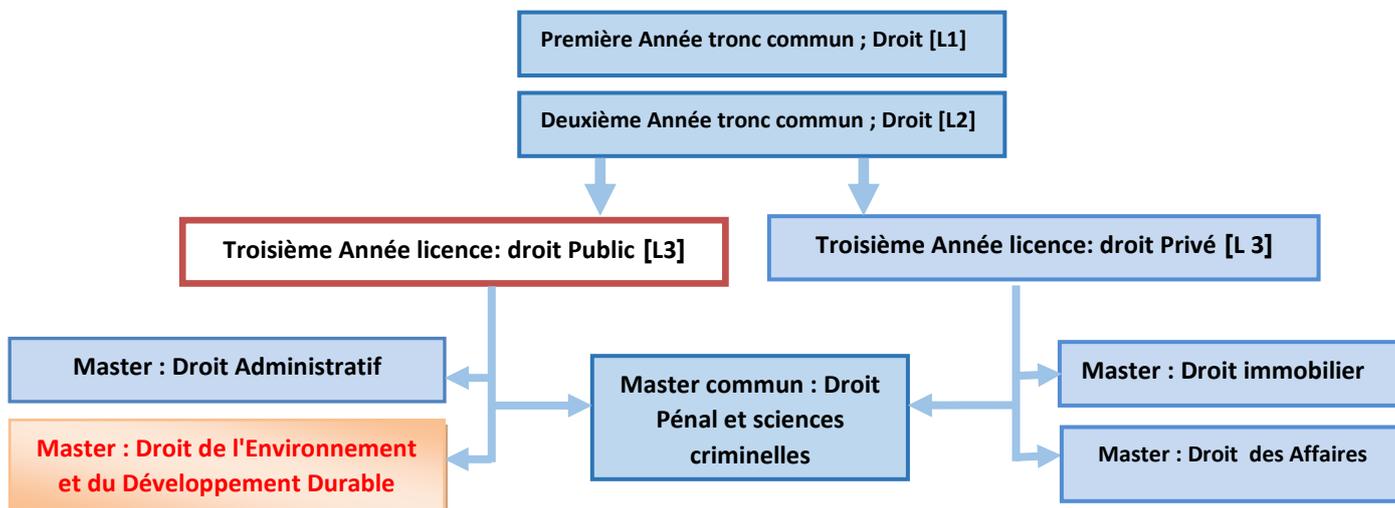
Partenaires d'autres institutions universitaires : /

Institutions et autres partenaires sociaux et économiques : /

Partenaires internationaux étrangers : /

3 - 3- Organisation générale de la formation : position du projet

Cet Organigramme montre la localisation du Master académique "Droit de l'environnement et développement durable" par rapport à la formation :



Ce parcours comprend quatre semestres, trois semestres théoriques et un quatrième et dernier semestre pour préparer un mémoire de recherche de la fin d'étude.

4- Contexte de la formation:

Les étudiants en Droit, spécialité droit public peuvent poursuivre en Master Droit de l'environnement et du développement durable, le contenu de la formation du master académique, spécialité : « Environnement et développement durable » étant régi par trois contextes de formation :

- **Le contexte d'orientation de l'étudiant** : il combine les facteurs qui influent sur les choix de l'étudiant (motivation scientifique, préparation cognitive), car la formation et les connaissances que l'étudiant reçoit au niveau du licence en droit public ont un grand impact sur l'orientation de l'étudiant envers ses choix professionnelles liées aux lois environnementales en raison de leur influence sur le développement des objectifs de la politique actuelle de l'État en matière de préservation de l'environnement.
- **Contexte d'enseignement** : il comprend les facteurs qui jouent un rôle direct dans le processus pédagogique, car il contient des matières pédagogiques fondamentales et de découverte et horizontales appartenant à différents domaines de connaissances, ce qui donne à l'étudiant une bonne compréhension des lois environnementales. Il vise à donner aux étudiants la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans cette spécialité Selon une méthodologie scientifique menée par l'équipe de formation
- **Le contexte de transition et d'intégration dans l'environnement du travail** : la spécialisation en droit de l'environnement permet à l'étudiant d'acquérir une grande capacité d'adaptation aux diverses circonstances dictées par le monde du travail dans un environnement caractérisé par un intérêt international et local Elle ouvre des perspectives aux étudiants pour rejoindre les postes importants en outre elle permet aux étudiants de réfléchir à la création d'institutions starts-up.

5- Objectifs de la formation :

- L'objectif principal de cette formation vise à travers les matières enseignées et à travers la somme de leur vocabulaire à donner à l'étudiant une expérience dans le suivi de la situation environnementale internationale et le développement et la diffusion des connaissances environnementales pour coordonner entre les efforts nationaux et internationaux.
- Cette formation a deux aspects : un aspect académique, qui se traduit par l'accès de l'étudiant à l'information et à la formation dans le domaine de l'environnement en termes de diffusion, promotion, garanties et mécanismes de sa protection interne et externe. Quant à l'aspect professionnel, cette formation, bien qu'elle ne dépende pas d'une formation sur le terrain lors des semestres théoriques de formation, la qualité du matière scientifique qui est censé être présenté, ainsi que des mémoires de fin d'études, donneront à l'étudiant des connaissances et des compétences qui les qualifient pour obtenir des postes d'experts et de consultants dans diverses institutions actives dans ce domaine.

6- Profils et compétences visés::

Cette formation « Environnement et Développement Durable » vise à faire un saut scientifique distingué qui dépend de la cristallisation d'une vision profonde et intégrée qui se caractérise par une combinaison d'aspects législatif et institutionnel, prenant en compte les dimensions juridiques, économiques, sociales, politiques et culturelles.

En général, un certain nombre de qualifications peuvent être mentionnées, notamment :

- Aider l'étudiant à améliorer ses connaissances à travers la compréhension large des droits environnementaux et des mécanismes de leur protection, tout en reliant ces mécanismes à des sujets pertinents (enjeux économiques internationaux, sociaux, culturels et sécuritaires) dans leur dimension humaine.
- Préparer les diplômés à assurer la qualité et les qualifier pour rédiger leurs mémoires tenant en compte les développements techniques de la recherche et des études scientifiques.
- Adapter les étudiants à l'utilisation d'approches, telles que l'approche juridique de l'étude de la protection de l'environnement, qui s'intéresse au système environnemental général qui soutient les domaines de développement.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

La formation est dominée par un caractère académique, qui permet aux étudiants une continuité la formation au sein des établissements d'enseignement voire Doctorat. Elle offre aux à ces derniers d'autres possibilités dans des établissements de rééducation, des institutions administratives aux niveaux régional et national et aux centres de recherche, étant donné que l'environnement et le développement durable sont considérés comme une formation non spécialisée, qui nécessite une formation approfondie afin de répondre aux besoinsdesdiverses institutions en leur qualité de consultants ou d'experts, notamment avec la propagation des problèmes environnementaux croissants en Algérie.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (أ/م)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences de la Matière	Chimie	Chimie des matériaux	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	كيمياء المواد	كيمياء	علوم المادة
		Chimie physique	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	الكيمياء الفيزيائية		
Droit et Sciences Politiques	Droit	Droit de l'environnement et du développement durable	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	قانون البيئة والتنمية المستدامة	حقوق	حقوق وعلوم سياسية
		Droit pénal et sciences criminelles	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون الجنائي و العلوم الجنائية		
		Droit administratif	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون الإداري		
		Droit des affaires	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	قانون الأعمال		
		Droit immobilier	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	القانون العقاري		
	Sciences Politiques	Relations internationales	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	العلاقات الدولية	علوم سياسية	
		Organisation politique et administrative	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تنظيم سياسي وإداري		
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Histoire	Histoire de l'occident musulman au moyen âge	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الغرب الإسلامي في العصر الوسيط	علوم إنسانية - تاريخ	علوم إنسانية و اجتماعية
		Histoire contemporaine du monde arabe	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الوطن العربي المعاصر		